



Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux
20, rue de Marne 94140 Alfortville

Docteur Patrick SOLERA
Président National.

à

Monsieur Frédéric VAN ROEKEGHEM
Directeur Général de l'UNCAM
50, Avenue du Professeur André Lemièrre
75986 PARIS CEDEX 20

Alfortville, le 19 Juin 2014.

Objet : Demande de dérogation application CCAM
Praticiens futurs retraités.
LRARC N° 1A 083 911 48653

Monsieur le Directeur Général,

Par mesure de clarification et de respect pour les praticiens retraités, nous nous permettons de vous soumettre une demande de dérogation sur l'application de la CCAM.

En effet, les patients ont deux ans pour adresser leurs feuilles de sécurité sociale pour obtenir le remboursement de la participation de l'Assurance-Maladie. Ces feuilles sont donc libellées actuellement en NGAP, ce qui ne devrait donc pas poser de problèmes pour le traitement de ces dernières feuilles. Idem pour le devis, pendant cette période.

Cette dérogation aurait le mérite de prendre en considération l'implication de ces futurs retraités dans leur mission santé, malgré une nomenclature dont l'obsolescence est reconnue par toutes les parties.

Ayant participé jusqu'au dernier moment aux négociations, nous n'avons pu aboutir pour les raisons que vous connaissez, cela n'enlève pas le souvenir de nos échanges cordiaux, malgré la divergence de nos positions, due à une feuille de route fixée par le Conseil d'Administration de l'UNCAM.

Afin d'assurer une bonne fin d'exercice pour ces Confrères et Consœurs, nous espérons que vous apporterez un avis favorable à notre requête, dictée par le pragmatisme.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur Général, l'assurance de nos salutations distinguées.

Dr Patrick SOLERA.